

**BILAN D'ACTIVITÉS**

**DU**

**CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Région Réunion

**EXERCICE 2018**

*Adopté au Bureau du CCEE du 4 septembre 2019*

---

# SOMMAIRE

	Pages
<b>I. INTRODUCTION</b>	
1.1 Installation de la nouvelle assemblée .....	4
1.2 Activité du CCEE .....	5
1.2.1 <i>Le budget du CCEE en 2018</i> .....	5
1.2.2 <i>Le taux global de réalisation budgétaire</i> .....	6
1.2.3 <i>Les dépenses du CCEE en 2018</i> .....	6
1.2.4 <i>Les statistiques relatives au nombre de réunions tenues en 2018 par les différentes instances du CCEE</i> .....	6
1.2.5 <i>Le personnel administratif</i> .....	8
<b>II. Activité des instances du CCEE</b>	
2.1 Les saisines	
2.1.1 <i>Les saisines obligatoires</i> .....	9
2.1.2 <i>Les saisines spécifiques</i> .....	9
2.2 Les réflexions des instances	
2.2.1 <i>La commission 1 « Vivre ensemble »</i> .....	9
2.2.2 <i>La commission 2 « Égalité des chances »</i> .....	10
2.2.3 <i>La commission 3 « Cohésion sociale »</i> .....	11
2.2.4 <i>La commission 4 « Cadre de vie et développement territorial durable »</i> .....	11
2.2.1 <i>La commission 5 « Media, audiovisuel et communication »</i> .....	12
<b>III. Les missions</b>	
3.1 La conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte – 1ère phase .....	13
3.2 Présentation du Livre bleu des Outre-mers .....	14
3.3 NEC + Ultra et NEC national .....	14
3.4 Colloque national des langues régionales de la FLAREP et Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe .....	15
3.5 Salon européen de l'éducation .....	15
3.6 La conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte – 2ème phase .....	16
<b>IV. Les représentations extérieures</b> .....	16
<b>V. Les publications du CCEE</b> .....	18

## **Annexes**

Annexe n° 1 : Arrêtés préfectoraux .....	20
Annexe n° 2 : Tableau des instances et de leur composition .....	36
Annexe n° 3 : Tableau des délégations des vices-présidents .....	37
Annexe n° 4 : Budget du CCEE pour l'exercice 2018 .....	38

<b>Table des sigles .....</b>	<b>39</b>
-------------------------------	-----------

# I. INTRODUCTION

## 1.1 Installation de la nouvelle assemblée

La précédente mandature du CCEE s'est achevée le 31 décembre 2017. Le nouvel arrêté préfectoral constatant la désignation des membres du CCEE de La Réunion pour la mandature 2018-2023 a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Préfet a procédé à l'installation de la nouvelle assemblée le 28 février 2018 avec l'élection de son Président et de son Bureau.

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, l'assemblée a démarré son activité et 31 conseillers ont ainsi fait leur entrée au sein du CCEE. Il est à noter qu'au 31 décembre 2018 la parité est respecté : l'assemblée compte 15 femmes et 16 hommes. Sous la mandature précédente, le nombre d'hommes était plus élevé : 22 hommes et 9 femmes. Il est également à souligner que la moyenne d'âge des conseillers a baissé : 57,5 ans pour cette nouvelle mandature contre 59,3 ans pour celle de 2011-2017. Enfin, de nouvelles associations ont pu accéder à une représentation au CCEE (cf. arrêtés préfectoraux en annexe 1). Ces associations œuvrent dans les champs suivants :

- la lutte contre les addictions ;
- la promotion de la culture scientifique ;
- l'éducation numérique ;
- les langues régionales...

En ce qui concerne les nouveaux conseillers, leur répartition par collège est la suivante :

- 10 sièges dans le collège 1 « Vie culturelle » ;
- 10 sièges dans le collège 2 « Vie éducative, enseignement et recherche » ;
- 10 sièges dans le collège 3 « Protection et animation du cadre de vie » ;
- 1 siège dans le collège 4 « Personnalité choisie en raison de sa qualité ou de ses activités dans la région dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'environnement ».

Conformément au règlement intérieur adopté en assemblée plénière le 21 mars 2018, les commissions du CCEE interviennent dans les champs de compétence suivants :

- culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel pour la commission 1 « Vivre ensemble » ;
- éducation et enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale pour la commission 2 « Égalité des chances » ;
- éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales et coopération régionale pour la commission 3 « Cohésion sociale » ;
- environnement dont biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et grands travaux, déplacements, routes, transports, énergies dont énergies renouvelables, mobilité, desserte aérienne et continuité territoriale, tourisme, situation en matière de développement durable de la région Réunion pour la commission 4 « cadre de vie et développement territorial durable » ;
- audiovisuel, technologies de l'information et de communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE pour la commission 5 « Media, audiovisuel et communication ».

Ces commissions ont été complétées par un groupe ad'hoc en charge des affaires générales, financières et européennes (moyens, ressources humaines et budget du CCEE). Ce groupe a été constitué car il semble nécessaire au CCEE de proposer systématiquement une analyse financière dans le cadre des saisines obligatoires du Conseil régional, indépendamment de l'étude par les différentes commissions du CCEE des lignes d'actions spécifiques relatives aux champs de compétence du Conseil. Il s'est fixé pour objectif principal de mener un travail d'analyse financière à partir des documents budgétaires de la collectivité régionale, à savoir :

- le bilan d'activité et le compte administratif (fin mai/mi-juin) ;
- les orientations budgétaires (mi-septembre/mi-octobre) ;
- le budget primitif (mi-novembre / décembre, au plus tard le 31 mars) ;
- les décisions modificatives portant sur le budget de la collectivité.

Pour ce faire l'analyse financière a principalement porté sur :

- la cohérence entre les orientations budgétaires et le budget primitif ;
- l'adéquation entre le budget primitif qui est un prévisionnel et le compte administratif qui arrête définitivement les comptes de la collectivité.

En annexe 2 est détaillée la composition des différentes instances du CCEE.

Une fois son assemblée installée, le CCEE a organisé un séminaire le 29 septembre 2018 afin de permettre aux nouveaux membres de mieux situer le Conseil dans le paysage institutionnel réunionnais. Il s'agissait à travers ce séminaire de procéder à la présentation :

- des membres et des organismes qu'ils représentent ;
- de l'institution et ses mécanismes de fonctionnement (cf. le tableau des délégations en annexe 3) ;
- et enfin des réflexions du CCEE dans les grands domaines liés à ses champs de compétences (culture, éducation, environnement depuis sa création en 1984).

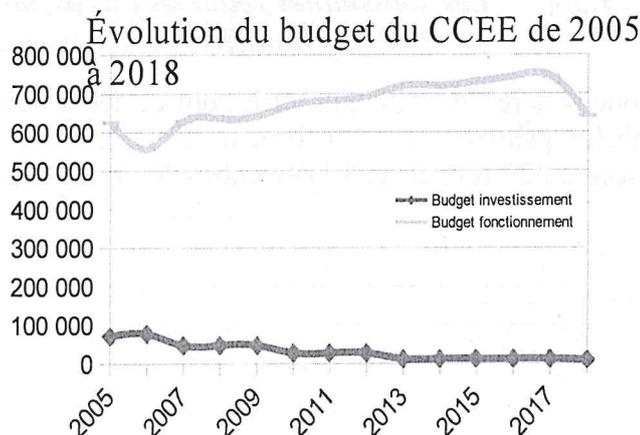
## 1.2 Activité du CCEE

Le présent rapport relate l'activité du CCEE pour l'exercice 2018. Traditionnellement articulée autour des saisines (chapitre 1) et des réflexions et actions des instances (chapitre 2) l'activité du CCEE a été impactée par le renouvellement de son assemblée et le mouvement des gilets jaunes. Un groupe de projet « LanKRéol » a été par ailleurs reconduit pour l'organisation du concours littéraire en créole réunionnais.

Un point sur d'autres contributions (principalement des rencontres...) conclut ce bilan d'activité.

### 1.2.1 Le budget du CCEE en 2018

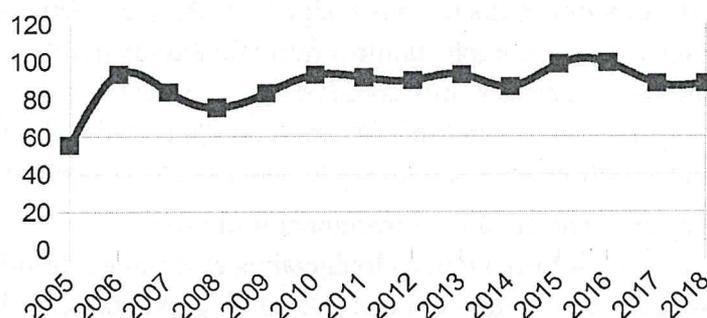
Le budget du Conseil qui était de l'ordre de 648 960 euros (cf. annexe 4) a été diminué d'environ 14 % par rapport à celui de 2017. Comme toute institution relevant du Conseil régional, le CCEE a dû consentir à cet effort.



### 1.2.2 Le taux global de réalisation budgétaire

Le taux global de réalisation budgétaire en 2018 (cf. mois d'activités en raison du renouvellement du CCEE) a été de l'ordre de 79 %. Pour rappel le taux de 2017 a été de 88 %.

Le graphique suivant retrace l'évolution de cet indicateur de 2005 à 2018 :

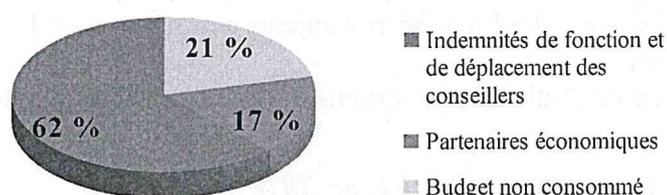


### 1.2.3 Les dépenses du budget en 2018

Les dépenses pour l'exercice 2018 ont été réparties de la manière suivante :

- 62 % (soit 402 566 euros) ont servi au paiement des indemnités de fonction et kilométriques des conseillers ;
- 17 % (soit 107 855 euros) ont été dépensés en direction de partenaires économiques divers dont 1,45 % (soit 9 192 euros) en section investissement pour l'acquisition de matériel (inventaire disponible au CCEE) et 15,55 % (soit 98 663 euros) en section fonctionnement ;
- 21 % des crédits affectés au budget de fonctionnement du CCEE pour l'exercice 2018 n'ont pas été consommés (soit 138 539 €). Les crédits affectés au chapitre de l'investissement ont été consommés entièrement.

Répartition des dépenses du CCEE en 2018



### 1.2.4 Les statistiques relatives au nombre de réunions tenues en 2018 par les différentes instances du CCEE

Le tableau ci-dessous illustre l'activité du CCEE pour ce début de mandat avec **105 réunions** statutaires (Assemblées plénières, Bureau, Bureau restreint, commissions et groupe ad hoc) qui ont été organisées du 28 février au 31 décembre 2018 avec un **taux de présence moyen de 70 %**.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Assemblée plénière		1	1	1	2	1			1	1		4	12
Bureau			2	2	1	3	1	2	2	2	1	1	17
Bureau élargi				2					1			1	4
Bureau restreint							1		1			2	4
Commission 1 "Vivre ensemble"			2	1	2	2	4	2	1	2	1	1	18
Commission 2 "Égalité des chances"				1	1	1	2	2	2	3			12
Commission 3 "Cohésion sociale"				1	2	1	2	1	1	2	1		11
Commission 4 "Cadre de vie et développement territorial durable"				1	1			2	1	4	1		10
Commission 5 "Médias, audiovisuel & communication"				1	1	3	2	2	1	2			12
Commission 5 "Médias, audiovisuel & communication" élargie									1				1
Commission conjointe 1 et 5					1								1
Groupe ad hoc "Affaires générales, financières et européennes"					1					2			3
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>105</b>

En ce qui concerne les groupes de travail et les groupes de projet le détail est le suivant :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Groupes de projet "LanKRéol"			2					1	1	1	1		6
Groupes de projet "LanKRéol jeunes"									1	1			2
Groupes de projet "Réalisation du magazine culturel du CCEE"							1	1					2
Groupe de travail "CPRDFOP"					4	1							5
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Tableau statistique des instances de travail dans l'activité du CCEE pour l'exercice 2018 :

	Instance suivie par	Secrétariat assuré par	Nbre de réunions	%
Assemblée plénière	Mickaël MAILLOT	Linda GRONDIN	12	9 %
Bureau	Mickaël MAILLOT	Linda GRONDIN	17	13 %
Bureau restreint	Mickaël MAILLOT	Linda GRONDIN	4	3 %
Bureau élargi	Mickaël MAILLOT	Linda GRONDIN	4	3 %
Commission 1 "Vivre ensemble"	Josiane ROBERT	Marie SAUTRON	18	14 %
Commission 2 "Égalité des chances"	Bernadette BERTIL	Marie SAUTRON	12	9 %
Commission 3 "Cohésion sociale"	Saravanan RANGARADJOU	Rachel GOMEZ	11	9 %
Commission 4 "Cadre de vie et développement territorial durable"	Sarah LAFITTE	Rachel GOMEZ	10	8 %
Commission 5 "Médias, audiovisuel & communication"	Émilie HOARAU	Linda GRONDIN	12	9 %
Commission 5 "Médias, audiovisuel & communication" élargie	Émilie HOARAU	Linda GRONDIN	1	1 %
Commissions conjointes 1 et 5	Émilie HOARAU Josiane ROBERT	Linda GRONDIN Marie SAUTRON	1	1 %
Groupe ad hoc "Affaires générales, financières et européennes"	Mickaël MAILLOT	Linda GRONDIN	3	2 %
Groupes de projet / de travail : - LanKRéol : 6 réunions - LanKRéol jeunes : 2 réunions - Réalisation du magazine culturel du CCEE : 2 réunions - CPRDFOP : 5 réunions	Josiane ROBERT Josiane ROBERT Josiane ROBERT Bernadette BERTIL	Marie SAUTRON	15	12 %
Réunions de travail	Mickaël MAILLOT Bernadette BERTIL Émilie HOARAU	Linda GRONDIN Marie SAUTRON	9	7 %
	Nombre de réunions totales		129	
	Représentations extérieures		73	

### *1.2.5 Le personnel administratif*

Au niveau de son personnel, le CCEE a accueilli et suivi en 2018 une apprentie qui prépare une BTS « Communication » à la Chambre de commerce et de l'industrie. Outre une sensibilisation aux actions de communication du Conseil, cette apprentie s'est attachée à :

- poursuivre la constitution de la bibliothèque virtuelle en complétant le fonds documentaire du Conseil ;
- accompagner les chargées de mission des commission 1 « Vivre ensemble » et 5 « Média, audiovisuel et communication » dans les actions de communication liées à l'organisation du concours LanKRéol notamment.

Il est à noter également le départ de Madame Bénédicte ELLY, chargée de mission de commission 4 « Cadre de vie et développement territorial ». Elle a été remplacée par Madame Sarah LAFITTE le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## II. ACTIVITÉ DES INSTANCES DU CCEE

2018 étant une année de renouvellement de l'assemblée, une part essentielle de l'activité du Conseil a été consacrée à l'installation des commissions qui pour certaines d'entre elles ont été reconfigurées. Aussi, le CCEE n'a pas traité d'auto-saisine.

### 2.1 Les saisines

Les saisines obligatoires et spécifiques constituent une part importante de l'activité du Conseil.

#### 2.1.1 Les saisines obligatoires

Le Conseil régional a consulté le CCEE sur les documents budgétaires suivants :

- bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2017 ;
- compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2017 ;
- projet de décision modificative n° 1 – 2 et 3 du budget 2018 de la Région ;
- les orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2019.

Il est à souligner qu'en raison du mouvement des « gilets jaunes », la saisine sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 n'a pas pu se faire. En lieu et place, le CCEE a été consulté sur l'intervention du président du Conseil régional.

#### 2.1.2 Les saisines spécifiques

En 2018, les saisines spécifiques ont porté sur :

- la route des géraniums ;
- le Schéma d'aménagement régional ;
- le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle 2018-2022 (CPRDFOP) ;
- la crise des gilets jaunes.

Ces avis et ces contributions sont téléchargeables sur le site internet du CCEE : [www.ccee.re](http://www.ccee.re).

### 2.2 Les réflexions et les actions des instances

#### 2.2.1 Commissions 1 « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

##### → *Le concours littéraire LanKRéol*

Cette manifestation mobilise la commission 1 « Vivre ensemble » pendant toute l'année :

- février : lancement du concours par une conférence de presse ;
- juin/juillet : tenue des réunions de jury ; 4 matinées de samedi y sont consacrées ;
- octobre : remise du prix aux lauréats.

Le « Konkour LanKRéol » a rencontré en 2018 une réussite remarquable tant dans le nombre de participants qui a quadruplé que dans celui des œuvres soumises au jury (+ de 500 textes).

Deux facteurs peuvent être avancés pour expliquer ce record de participation :

- un seul genre a été au concours : le fonkèr ;
- l'attractivité des prix dont le montant, grâce au soutien du Conseil régional, était particulièrement important.

### → ***La réalisation d'un magazine culturel du CCEE***

La commission 1 « Vivre ensemble » a initié une réflexion sur la création d'un magazine d'expression culturelle par le Conseil. Des réunions de travail ont été menées, d'abord en commission, puis dans le cadre d'un groupe de projet. Une rencontre a aussi été organisée avec une éditrice d'un magazine culturel local « Indigo » en vue d'un partage de réflexions et notamment d'un retour d'expérience. Par ailleurs, des contributeurs potentiels avaient été contactés et un premier article recueilli.

Cependant, le projet a dû être provisoirement abandonné en raison d'un problème de droit lié à la direction de la publication. L'idée de le concevoir sous une autre forme a été envisagée.

### → ***Le concours littéraire « LanKRéol jeunesse »***

Le Conseil, à travers sa commission 1 « Vivre ensemble », en 2018 a pu, grâce à la présence en son sein d'une conseillère, par ailleurs professeur des écoles – référente des langues et cultures régionales, travailler à la mise en œuvre d'un concours LanKRéol version scolaire. Diverses réunions de la commission et la création par la suite, d'un groupe de projet ont donné lieu à une rencontre avec la Direction des affaires culturelles de La Réunion, l'UDIR, la Ligue de l'enseignement, l'Académie de La Réunion et d'autres partenaires afin de recueillir leur adhésion au projet.

L'objectif de lancer le concours dès fin 2018 n'a pas pu être atteint en raison de la crise sociale qui a traversé l'île à la même période. L'opération sera de ce fait réalisée en 2019.

## ***2.2.2 Commissions 2 « Égalité des chances »***

Éducation et enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

### → ***Réflexions dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelle***

L'essentiel de l'activité de la commission s'est articulé autour des travaux liés aux saisines de la Région sur ses documents budgétaires et sur le CPRDFOP 2018 – 2022.

S'agissant du CPRDFOP, la commission a fait le choix d'associer les autres commissions à sa réflexion afin de pouvoir formuler des préconisations multisectorielles. C'est dans le cadre d'un groupe de travail transversal que l'avis sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle a ainsi été élaboré puis adopté par l'assemblée du CCEE, le 20 juin 2018.

Il est à noter que ses travaux ont été précédés et suivis de réunions d'échanges avec la Région. Celles-ci se sont traduites notamment par une participation de la vice-présidente déléguée à l'éducation et à la formation professionnelle au comité de pilotage du CPRDFOP.

Dans le prolongement des travaux sur le CPRDFOP, la commission s'est également intéressée à la mise en place par la Région d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dans le champ de la formation professionnelle. Des conseillers ont participé à une réunion d'information organisée par la Région sur les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle procédure d'achat public attendue de longue date par les professionnels de la formation.

Le CCEE a enfin pris part aux Assises régionales du pacte d'investissement dans les compétences qui se sont tenues les 7 et 8 novembre dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Les conseillers ont participé aux différents ateliers visant à faire émerger des propositions pour la réussite du Pacte sur la période 2019 à 2022.

### 2.2.3 Commissions 3 « Cohésion sociale »

*Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales et coopération régionale*

Au-delà des saisines obligatoires, l'activité de la commission a été marquée en 2018 par les actions suivantes :

- l'examen à titre consultatif des projets soumis dans le cadre de l'appel à projets 2018 du DILCRAH<sup>1</sup> (mars). Ceci notamment dans la mesure où le CCEE siège au CORA<sup>2</sup> ;
- la participation aux travaux relatifs à la mise en place de la « Journée réseau associatif » (samedi 26 mai 2018) sur la ville de Saint-André. Cette action destinée à tous les bénévoles, futurs bénévoles, dirigeants et futurs dirigeants du tissu associatif Saint-André, visait à accompagner et aiguiller les associations du territoire, en les mettant en relation avec différents acteurs pouvant les y aider.

Cette journée a trouvé un prolongement à travers le forum des associations organisé le 6 octobre et qui avait pour objet d'une part, de favoriser la mise en réseau des associations de la ville et d'autre part, de faire découvrir au public l'abondance et la diversité des activités associatives existant sur le territoire ;

- la participation aux travaux de la commission du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Pour sa première participation elle a pris part à l'examen des demandes de postes FONJEP émanant des associations locales ;
- dans le cadre du partenariat entre le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) et le CCEE, la commission a participé à la préparation et l'organisation du séminaire du MAR organisé les 14 et 15 décembre à Saint-Denis, en présence des représentants du Mouvement associatif national ;
- l'élaboration du dossier de réponse du CCEE à l'appel à contribution du CESE<sup>3</sup> formulé dans le cadre de son auto-saisine intitulé : « l'éducation populaire une exigence du XXIème siècle ». En s'appuyant sur un rappel de l'histoire de l'éducation populaire, le rapport et l'avis du CESE visent à dresser un état des lieux et à analyser les évolutions récentes de ce secteur. L'objet de ce rapport est de s'interroger également sur les besoins auxquels peut répondre aujourd'hui l'éducation populaire dans une société bouleversée par le renforcement des inégalités et des mutations.

Cette auto-saisine du CESE qui vise à favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté, s'appuiera notamment sur les travaux des instances consultatives régionales (CESER, CCEE...). À noter que cette démarche qui par le croisement des savoirs et la construction d'une intelligence collective, participe de l'éducation populaire.

### 2.2.4 Commissions 4 « Cadre de vie et développement territorial durable »

*Environnement dont biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et grands travaux, déplacements, routes, transports, énergies dont énergies renouvelables, mobilité, desserte aérienne et continuité territoriale, tourisme, situation en matière de développement durable de la région Réunion*

#### → *La journée de l'arbre – 10 avril 2018 au Bernica*

À l'occasion de la « Journée nationale de l'arbre », le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, se devait, naturellement, de participer pleinement à cet événement.

<sup>1</sup> Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

<sup>2</sup> Comité de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

<sup>3</sup> Conseil économique, social et environnemental

C'est dans ce cadre, qu'une bonne partie de la journée du 10 avril a été consacrée à une action de plantation et d'accompagnement des élèves du CP de l'école primaire du Bernica, avec l'association « Les jardins Haut'antiques ».

Cela a été l'occasion pour les enfants de mettre, non pas « la main à la pâte », mais bien dans de la terre. Ainsi, ils ont pu, entre explications apportées par les spécialistes présents, planter eux-mêmes des arbres endémiques tels que le zévi marron, l'olive noir, l'hibiscus endémiques, le bois joli cœur ou encore le mahot. Si cet apprentissage s'est fait dans de la bonne humeur, les enfants sont, néanmoins, repartis « enrichis » de nouvelles connaissances tant en termes de savoir que de pratiques.

Dans une société de plus en plus urbaine, ce moment a également été l'occasion pour les enfants de prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la transmission de valeurs, telles que la nature, le travail, l'écologie, le partage, le respect, la citoyenneté ... aux générations futures.

Quelques mots sur « Les jardins Haut'antiques ». C'est une association qui propose comme action de sensibilisation le jardin pédagogique à destination des enfants et adolescents. Le jardin comme support pédagogique permet à chacun de découvrir la nature dans un espace propice à l'expérimentation : observer, tester, agir, créer, fabriquer, jouer, toucher, goûter, sentir, communiquer, échanger, s'entre aider, acquérir des connaissances, admirer, s'émerveiller. Le jardin devient réellement un outil dans une perspective éducative et citoyenne pour inciter à la découverte et à l'expérimentation.

#### → *Les auditions*

Dans le cadre de la saisine régionale sur le projet de modification du Schéma d'aménagement régional (SAR), la commission a organisé en vue de compléter l'information des conseillers, l'audition du service SAR de la Région (DADT) ainsi que celle de la directrice du BRGM<sup>4</sup>.

### 2.2.5 *Commissions 5 « Media, audiovisuel et communication »*

*Audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, numérique et des réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE »*

#### → *Le site internet et la page facebook du CCEE*

Évolution des fréquentations du site internet de 2015 à 2018 :

SITE INTERNET				
ANNÉES	2015	2016	2017	2018
Nombre d'articles publiés	44	76	49	35
Moyenne de visites par jour	29	39	49	41,37
Nombre de visite maximum en une journée	148	5 736	338	284
Nombre total de visites	30 630	30 630	69 704	23147

Enfin, deux autres indicateurs illustrent également la visibilité du CCEE de La Réunion sur internet, à savoir : la présence du site du CCEE et de sa page Facebook tous deux référencés en première position sur la page du moteur de recherche de « Google ».

PAGE FACEBOOK				
ANNÉES	2015	2016	2017	2018
Nombre de post publiés	-	59	50	37

<sup>4</sup> Bureau de recherches géologiques et minières

### → *NEC<sup>5</sup> 974 - Les 3 & 4 septembre 2018 au MOCA*

La manifestation NEC 974, à l'initiative de SOLIDARNUM, s'est tenue les 3 et 4 septembre 2018 au MOCA (MONTgaillard Culture et Arts), avec pour partenaires la préfecture de La Réunion, la Région Réunion et le CCEE.

Ces deux journées se sont déroulées sous forme de séances plénières, d'ateliers avec pour objectif la transmission des éléments d'information sur ces questions, d'en débattre et de participer à l'élaboration de propositions d'actions.

Cet événement, a réuni une 60e de participants, et a ainsi contribué à l'élaboration de l'état des lieux de la médiation numérique sur l'île ainsi que l'établissement d'une feuille de route 2019 sur cette thématique.

**L'après-midi du 3 septembre** a été l'occasion d'accueillir les participants, suivi de l'ouverture de l'événementiel par l'allocution des partenaires, avant de réunir, en table rond et débat, les acteurs en présence :

- la CAF Réunion – Michel AH-FAH
- le CRIJ Réunion – Ornella ETHEVE
- la DRFIP – Dany FANTINO
- le pôle emploi – Angélique GOODALL
- le CCAS de Saint-Louis – Patrick GOVINDIN
- la CGSS – Christophe MADIKA
- la préfecture de La Réunion – Jérôme MALET
- la CINOR – Guy MARTIN
- la SPL AFPAR – Serges MEURGUES
- La Région Réunion – Vincent PAYET et
- le CCEE – Roger RAMCHETTY

Cette première demi-journée s'est achevée par un décryptage du rapport de la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif ».

**La journée du mardi 4 septembre** a permis aux inscrits d'échanger sur des thématiques afin de transmettre des éléments d'information sur ces questions, et ainsi de faire part de préconisations concrètes. Ces travaux alimenteront la réflexion de NEC+Ultra (déclinaison ultramarine de la manifestation) et de NEC (déclinaison nationale) qui se dérouleront du 11 au 14 septembre 2018 à Nantes.

L'après-midi du 4 septembre s'est achevée par une cérémonie de clôture ainsi que la signature de résolutions au moyen d'une feuille de route.

Il est à noter que le CCEE a procédé lors de cette manifestation à la captation des échanges et à leur retranscription afin que la mémoire de celle-ci soit sauvegardée.

### **III. LES MISSIONS**

En 2018, les missions du CCEE ont été les suivantes :

#### **3.1 Conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte – 1ère phase à Paris, Palais d'Iéna au CESE, du 3 au 5 juin 2018**

Deux moments forts rythment les Rencontres des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte :

- le colloque inter-CCEE ;

---

<sup>5</sup> Numérique en commun

- la conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du Département de Mayotte.

Ces rencontres sont, pour les conseils, l'occasion de faire le point sur un ensemble de dossiers communs à nos institutions et élaborer des positions stratégiques.

De plus, avec les nouvelles mandatures qui s'installent dans les différents territoires pour les CCEE, il apparaissait opportun pour ces institutions de :

- faire un bilan de l'exercice 2017 et de la mandature précédente ;
- de définir les perspectives d'actions pour l'année 2018 et la suite de la mandature ;
- d'arrêter l'organisation pratique et logistiques des prochaines conférences permanentes des CCEE ;
- d'échanger sur toutes les questions d'actualités et institutionnelles relevant des champs de compétences des CCEE.

### **3.2 Présentation du livre bleu des Outre-mer à Paris – Palais de l'Élysée le 28 juin 2018**

Le Président du CCEE de La Réunion, Roger RAMCHETTY, a été invité à participer à la restitution des travaux relatifs aux Assises de l'Outre-mer qui se sont déroulés en territoire dans le cadre de la présentation du livre bleu des Assises.

Lors de cette restitution, Il a ainsi pu recueillir des informations sur les propositions émises dans ce cadre, et de la documentation.

De plus, il est à noter qu'une présence à une manifestation de cette envergure, participe aussi à donner de la visibilité au CCEE de La Réunion en particulier et aux CCEE de la Guadeloupe et de Mayotte en général. En effet, lors de ces occasions, les interventions du Président associent les deux autres conseils, dès lors que des problématiques sont communes aux trois territoires et débattues lors des conférences permanentes des CCEE.

### **3.3 NEC + Ultra, NEC nationale du 10 au 15 septembre 2018 à Nantes et du 17 au 19 septembre 2018 à Paris**

Ayant par le passé fortement œuvré à la démocratisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre de l'UCOI, le CCEE de La Réunion, face à l'équipement en masse de la population de l'île avec ces nouveaux outils, souhaite davantage traiter des problèmes plus actuels en lien avec ces technologies ; parmi lesquels ceux relevant des usages. C'est donc dans ce cadre, que Dominique PICARDO, président de la commission 5 « Média, numérique & communication » du CCEE a participé à ces deux manifestations ; à savoir : NEC + ULTRA et NEC Nationale. Il a pu ainsi recueillir des informations, avoir connaissances d'expériences en matière de médiation numérique. En effet, après l'équipement de masse, il s'agit pour les populations de développer un usage de masse de ces outils à des fins de culture et d'éducation.

De plus, des rendez-vous avec l'Agence du numérique et la fédération « THING » (internet nouvelle génération) ont été programmés afin de disposer d'informations très récentes (en matière de numérique, internet et services) qui ont alimentées les réflexions de la commission.

En marge de la manifestation NEC, les acteurs ultra-marins se sont réunis les 11 & 12 septembre 2018 pour une réflexion sur la médiation numérique dans leurs territoires.

Les référents de la médiation numérique présents : Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Réunion, Saint-Martin.

Il était question de faire un décryptage du rapport remis au Secrétaire d'État chargé du Numérique, « Ensemble pour un numérique inclusif ». La participation active des membres de la mission Société Numérique de l'Agence du Numérique et de la SCIC La MedNum a été bénéfique pour les ultramarins présents.

Après le décryptage du rapport « Ensemble pour un numérique inclusif », un état des lieux par territoire a été fait. Il a été décidé dans un premier temps de structurer le réseau des acteurs ultramarins, définir le périmètre d'intervention et trouver des sources de financement. Les acteurs présents ont décidé de structurer le réseau ultra-marin de la médiation numérique sous forme d'association regroupant les acteurs du terrain associatifs et en associant les acteurs publics.

L'objectif de l'association est de permettre aux acteurs ultra-marins de l'inclusion numérique de partager leurs expériences, d'être force de proposition et de faire du lobbying, de réfléchir sur le portage des projets communs sur l'inclusion numérique.

### **3.4 Colloque national des langues régionales de la FLAREP et Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe du 19 au 23 octobre 2018**

2018, année où les acteurs des langues et cultures régionales de l'enseignement public, les représentants des régions culturelles animatrices et les représentants de réseaux européens, ont décidé de se retrouver lors d'une seule manifestation pour traiter ces questions. Comme il le fait traditionnellement pour les RILC, le CCEE s'est rendu à cette manifestation dans le but :

- d'acquérir de nouvelles informations en matière de langues et cultures régionales et de politiques linguistiques et culturelles territoriales ;
- d'enrichir ses propositions ;
- d'assurer la promotion de la diversité culturelle réunionnaise.

De plus, le CCEE de La Réunion, par la voix de ses représentants, a présenté des contributions sur :

- la formation des enseignants en langue régionale (filières, diplômes, recrutements) ;
- la place de l'Histoire et de la culture régionale dans l'enseignement bilingue ;
- les offices pour la langue régionale, le cas de La Réunion ;
- la synergie à améliorer et développer entre les associations de promotion des langues régionales.

### **3.5 Salon européen de l'éducation à Paris – 23 au 25 novembre 2018**

Depuis 20 ans, le Salon européen de l'éducation constitue le rendez-vous annuel de centaines de milliers de jeunes qui viennent réfléchir à leur orientation et le carrefour incontournable de nombreux professionnels et acteurs de l'éducation de tous horizons qui viennent s'informer, échanger et débattre sur l'éducation, la formation tout au long de la vie, et découvrir les dernières tendances et innovations technologiques appliquées à l'enseignement.

Pour cette nouvelle participation, la représentante du CCEE, Geneviève FERRERE, a pu découvrir cet événement, plus particulièrement le salon professionnel Educatec-Educaticice dédié à l'innovation éducative ainsi que le salon de l'orientation, salon grand public.

Cette année, le numérique a été la thématique principale de Educatec-Educaticice, avec comme fil conducteur, la réussite des élèves. Parmi les nombreux temps forts proposés, les conférences suivantes ont retenu l'attention de notre représentante :

- « Les neurosciences dans l'éducation : ce que la science peut apporter au monde de l'éducation » ;

- « Éducation aux médias et à l'information : quels enjeux démocratiques à l'ère du numérique et des réseaux sociaux ? » ;
- « Parcoursup, loi ORE : l'orientation a-t-elle changé de logiciel ? » ;
- « Éduquer au développement durable » (présentation de projets menés en Belgique, en Croatie) ;
- « « Oser » traiter de la radicalisation à l'école » ;
- « La controverse, une approche pour développer le débat démocratique en classe ».

Cette mission a également été mise à profit pour échanger avec l'équipe de la Ligue de l'enseignement nationale sur les événements qu'elle organise et sur leurs thématiques de travail dans la perspective de l'organisation par le CCEE de nouvelles rencontres de l'éducation de l'océan Indien en 2019.

### **3.6 Conférence permanente annuelle des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte – 2ème phase du 26 au 28 novembre 2018**

Suite à la première phase de la Conférence permanente des CCEE, les conseils ont souhaité se retrouver une seconde fois, non seulement, pour faire le point sur un ensemble de dossiers communs à nos institutions (CCEE de Guadeloupe, de Mayotte et de La Réunion) et élaborer des positions stratégiques mais aussi pour rencontrer l'association des RILC et les membres du CESE sur les questions d'éducation et de culture.

Durant cette session, les conseils ont échangés notamment sur les actions à mener en commun sur les questions de culture, de langues, d'histoire, d'éducation, d'environnement, de biodiversité. Ils ont arrêté les différentes manifestations et rencontres qui seront dans l'agenda des Conseils pour 2019. Ils ont également abordés avec leurs homologues du CESE les champs relevant de leurs compétences. Des sessions de travail se sont tenues avec l'association des RILC sur les propositions à formuler au gouvernement en matière de langues et de cultures régionales, sur le devenir des RILC et de l'association des RILC, sur les manifestations relatives aux langues et cultures régionales qui seront l'année prochaine au calendrier des CCEE et de ses partenaires.

Toutefois, il est signalé que seule Geneviève FERRERE a pu prendre part à cette mission car les autres membres de la délégation, à savoir Roger RAMCHETTY, Jean-François BEAULIEU et Mickaël MAILLOT ont été dans l'impossibilité de se rendre à Paris en raison du mouvement des « gilets jaunes » qui a perturbé le trafic aérien entre La Réunion et Paris.

## **IV. LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES**

Le CCEE a pris part aux travaux des instances suivantes :

- Conseil d'administration du Parc national de La Réunion ;
- Comité de pilotage de la charte du Parc national de La Réunion ;
- Conseil de la Faculté des lettres et des sciences humaines ;
- Conseil académique de la vie lycéenne ;
- Comité de pilotage « Réalisation d'un atlas des paysages de La Réunion » / DIREN ;
- Comité régional d'évaluation (réunion de constitution) ;
- Comité stratégique du Conseil interministériel de l'Outre-mer ;
- Comité d'experts et d'évaluation des GAL (programme LEADER).

Le CCEE a également participé aux Assemblées générales, aux Conseils d'administration et Bureaux des organismes suivants :

- ADCAM ;
- Agence film Réunion ;

- AREP ;
- Association les Pti débrouillards ;
- Association Tikouti ;
- CEMEA ;
- Cercle philosophique réunionnais ;
- Club animation et prévention ;
- Comité régional pour l'information économique et sociale de La Réunion ;
- CROMS ;
- CROS ;
- Énergie Réunion SPL ;
- GRANDDIR ;
- IRT ;
- JPA ;
- Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion / USEP / UFOLEP ;
- Lofis la lang kréol ;
- PNR ;
- PRMA ;
- Qualitropic ;
- Régie d'enseignements artistiques du TCO.

ainsi qu'aux manifestations ci-après :

Date de la réunion	Objet
21-févr.	Comité de suivi Plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts
07-mars	Comité de pilotage du SOURCE
15-mars	Conseil d'administration du PNR
19-mars	Cérémonie pr journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
23-mars	Les Assises de la météorologie
24-mars	Assemblée générale ordinaire de ATD Quart Monde
28-mars	Comité de l'eau et de la biodiversité
30-mars	Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes »
04-avr.	Séance plénière de présentation des résultats complets de l'Enquête déplacement grand territoire
05-avr.	Commission de suivi du SAR
17-avr.	Mise en place d'un SIEG Formation professionnelle par la Région Réunion
26-avr.	Conseil d'administration de l'IRT
29-avr.	Cérémonie organisée à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.
03-mai	Réunion du Comité technique de l'OER
04-mai	Plan régional santé environnement-Débat public
05-mai	Assemblée générale de Lofis La Lang Créol La Réunion
08-mai	Cérémonie à l'occasion de la commémoration de la victoire du 08 mai 1945
08-mai	Journée internationale de la famille
23-mai	Comité de pilotage du CPRDFOP
26-mai	Assemblée générale de l'association Vie océane
27-mai	Cérémonie organisée à l'occasion de la journée nationale de la résistance
02-juin	Assemblée générale ordinaire de la SEOR
05-juin	Assemblée générale ordinaire du CRAJEP
06-juin	Première restitution des travaux « Sentiers, Généalogie et Marronage » dans le cadre des résidences artistiques de territoires.
08-juin	Cérémonie organisée à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine.
08-juin	4ème édition de la valorisation des classes à projet « Parc National »
11-juin	7èmes Francophonies de l'e-tourisme
12-juin	7èmes Francophonies de l'e-tourisme
13-juin	7èmes Francophonies de l'e-tourisme
14-juin	7èmes Francophonies de l'e-tourisme

Date de la réunion	Objet
15-juin	Soirée de clôture semaine E-tourisme
19-juin	Assemblée générale ordinaire de l'association
21-juin	Copil de l'Observatoire des mobilités durables et de l'intermodalité
21-juin	Copil de l'Observatoire des mobilités durables et de l'intermodalité
21-juin	Assemblée générale ordinaire
22-juin	Assemblée plénière du Conseil régional
25-juin	Présentation de l'Appel à projets « Économie circulaire » suivi d'une sensibilisation à une « l'Économie de la fonctionnalité »
05-juil.	Table ronde sur la valorisation de la production locale ds les restaurants scolaires
05-juil.	Les universités ultramarines face aux défis de l'internationalisation
06-juil.	Les universités ultramarines face aux défis de l'internationalisation
06-juil.	Vernissage de l'exposition « 5XP10 KID KREOL&BOOGIE »
09-juil.	Comité technique ESS – Groupe de travail : Financement de l'ESS
09-juil.	Comité technique ESS – Groupe de travail : Financement de l'ESS
11-juil.	Comité technique ESS – Groupe de travail : Financement de l'ESS
17-juil.	FETY GASY 2018
20-juil.	Réunion partenariale ESS Réunion
20-juil.	Comité régional d'orientation des Assises de l'Outre-mer
20-juil.	Festival « Il était une fois les vacances »
31-juil.	Assemblée générale du Mouvement Associatif de La Réunion
02-août	CLS du POE FEDER 2014-2020
21-août	Run d'installation de la commission régionale consultative du FDVA-Région Réunion
24-août	Conseil d'Orientation de l'OER
14-sept.	Conférence de presse sur le bilan de fréquentation touristique du 1 <sup>er</sup> semestre 2018
14-sept.	Commission du Fonds de coopération de la jeunesse de l'éducation populaire (FONJEP)
17-sept.	Assises régionales du tourisme
27-sept.	Assemblée générale et comité régional FONGEP
04-oct.	2ème Forum interprofessionnel des arts visuels à La Réunion
17-oct.	Séance plénière du comité de l'eau et de la biodiversité
03-nov.	Invitation à la 58ème Assemblée générale de l'ARCV
07-nov.	Les Assises régionales du Pacte 2019-2022
09-nov.	Séance plénière du Comité de suivi du programme Interreg V océan Indien
05-déc.	Cérémonie organisée à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
12-déc.	Assemblée générale de l'Agorah
13-déc.	Conseil d'administration du PNR
13-déc.	Conseil d'administration de l'IRT

## V. LES PUBLICATIONS

2018, a été pour le CCEE une année remarquable en termes de publications. En effet, outre les publications du recueil LanKRéol 2018, le Conseil a publié :

- les actes des Rencontres de l'Éducation de l'Océan indien ;
- les actes des Rencontres de l'Éducation à l'environnement et au développement durable ;
- le rapport « Culture-tourisme » ;
- le bilan de mandature 2011-2017.

# ***ANNEXES***



**PREFECTURE DE LA REUNION**

**Arrêté n° 2736 du 15 décembre 2017 /SGAR/DCPPAT  
portant composition du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de la  
Réunion**

**(CCEE)**  
-----

**LE PREFET DE LA REGION REUNION**

**Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

- VU la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français ainsi que les textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion et notamment son article 4 ;
- VU la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée, relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 250 ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4433-6, R 4432-8 à R 4432-11 fixant la composition et le fonctionnement du CCEE ;
- VU le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ;

**APRES** consultation du président du conseil régional de La Réunion et du président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### ARRETE

**Article 1** : Les 31 sièges du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion sont répartis dans les 4 collèges qui le constituent à raison de :

- 10 sièges pour le collège 1 « Vie culturelle » ;
- 10 sièges pour le collège 2 « Vie éducative, enseignement et recherche » ;
- 10 sièges pour le collège 3 « Protection et animation du cadre de vie » ;
- 1 siège pour le collège 4 « personnalité choisie en raison de sa qualité ou de ses activités dans la région dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'environnement ».

**Article 2** : Les tableaux ci-après précisent le nombre de sièges, dans chacun des collèges 1, 2 et 3 ainsi que les organismes consultés pour la désignation des titulaires des sièges.

COLLEGE 1 VIE CULTURELLE		
	Nb de sièges	Modalités de désignation du ou des titulaires des sièges
Spectacle vivant	4	Par accord entre - le centre dramatique de l'océan indien et le réseau des lieux de fabrique, de production et de diffusion ( y compris festivals) - les compagnies de théâtre, cirques, arts de la rue, marionnettes, conte, - les professionnels de la danse - les associations et professionnels de la musique (enseignement, création, patrimoine).
Arts visuels (Cinéma, audiovisuel, numérique, arts graphiques et plastiques)	4	Par accord entre - l'office régional des oeuvres laïques d'éducation par l'image et le son (OROLEIS) - les associations Perspectives du Cinéma, Lanterne magique, Ecran jeunes, Zargano, Cinékour - les associations d'éducation au numérique - les associations Cheminements, Carambole, Rencontres Alternatives, Kaz blanche, Studio marmelade, Lerka, Village Titan
Patrimoine écrit	2	Par accord entre - le cercle généalogique de Bourbon, l'association des amis des archives, des bibliothèques et des musées de La Réunion, l'Académie de La Réunion. - l'association interprofessionnelle du livre, l'association des écrivains de La Réunion, l'association Grand Océan, l'union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR).
Total	10	

COLLEGE 2 « VIE EDUCATIVE, ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE »		
	Nb de sièges	Modalités de désignation du ou des titulaires des sièges
Université et Recherche	2	- 1 par accord entre les organismes de recherche - 1 désigné par l'Université
Enseignement	4	- 2 dévolus aux syndicats d'enseignants représentatifs, à raison d'1 pour le premier degré et 1 pour le second degré ; - 2 dévolus aux fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP
Vie éducative	4	dont
- lutte contre les addictions,		-1 désigné par SAOME (Santé Addictions Outre-Mer)
- langue et culture		-1 désigné par accord entre LOFIS LA LANG, LANTANT LANSEYMAN LANG KREOL et TIKOUI
- apprentissage et formation professionnelle		- 1 désigné par accord entre les structures de promotion de l'éducation par les sciences
		-1 désigné par accord entre l'UROF et l'AREP
Total	10	

COLLEGE 3 « PROTECTION ET ANIMATION DU CADRE DE VIE »		
	Nb de sièges	Modalités de désignation du ou des titulaires des sièges
Education Populaire/Sports,	5	Désignés par le mouvement associatif, en vue d'assurer la représentation des fédérations constitutives du mouvement (dont CROS, CROMS, Ligue de l'Enseignement, CROMS, CRAJEP ....)
Environnement	3	- 1 par la SREPEN, - 2 par accord entre les associations environnementales agréées : Scor, Ecologie Réunion, Vie Océane, Globice, Nature Océan Indien
Tourisme	2	- 1 par l'association Ile de La Réunion Tourisme - 1, représentatif du tourisme pour tous, par accord entre la Maison de la mer et de la montagne et les organismes de tourisme à caractère social et associatif.
Total	10	

**Article 3** : le siège attribué à la personnalité qualifiée, au titre du collège 4, est pourvu par nomination du préfet de La Réunion.

**Article 4:** Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans les 2 mois suivant sa publication.

**Article 5:** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Le Préfet,  
  
Amaury de SAINT-QUENTIN



## PREFECTURE DE LA REUNION

**Arrêté n° 2749 du 18 décembre 2017 portant modification  
de l'arrêté n°2736 du 15 décembre 2017 /SGAR/DCPPAT  
portant composition du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de la  
Réunion**

**(CCEE)**  
-----

### LE PREFET DE LA REGION REUNION

**Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

- VU la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français ainsi que les textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion et notamment son article 4 ;
- VU la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée, relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 250 ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4433-6, R 4432-8 à R 4432-11 fixant la composition et le fonctionnement du CCEE ;
- VU le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ;
- VU l'arrêté n°2736 du 15 décembre 2017/SGAR/DCPPAT portant composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRETE**

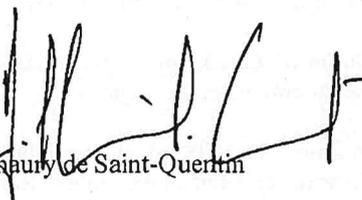
**Article 1 :** A l'article 2 de l'arrêté susvisé du 15 décembre 2017, les modalités de désignation du ou des titulaires des sièges sont modifiées et remplacées ainsi qu'il suit, en ce qu'elles concernent le collège 3 et les représentants « Education populaire/Sports »:

« Désignés par le mouvement associatif, en vue d'assurer la représentation des fédérations constitutives du mouvement (dont CROS, Ligue de l'Enseignement, CRAJEP ....) ».

Le reste sans changement.

**Article 2:** Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans les 2 mois suivant sa publication.

**Article 3:** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.



Arnaud de Saint-Quentin



PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

Arrêté n° 2813 du 29 décembre 2017 /SGAR/DCPPAT  
constatant la désignation et nommant les membres du  
Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion  
(CCEE)

LE PREFET DE LA REGION REUNION  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français ainsi que les textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion et notamment son article 4 ;
- VU la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4432.7,4432-9 à 4432-11 ;
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2736 du 15 décembre 2017 fixant la composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion ;
- VU les désignations opérées en vertu de l'arrêté préfectoral modifié précité, reçues à la date du 29 décembre 2017 ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion :

Collège 1

au titre du spectacle vivant	en attente de désignation pour les 4 sièges à pourvoir
au titre des arts visuels	en attente de désignation pour les 4 sièges à pourvoir
au titre du patrimoine écrit	en attente de désignation pour les 2 sièges à pourvoir

Collège 2

au titre de l'Université et de la recherche	- Mme Anne-Françoise ZATTARA-GROS (Université) - M. Gilles LAJOIE désigné par accord entre les organismes de recherche
au titre de l'enseignement	- en attente de désignation par les syndicats d'enseignants représentatifs dans le 1 <sup>er</sup> et le second degré pour 2 sièges à pourvoir - en attente de désignation par la FCPE et la PEEP pour 2 sièges à pourvoir
au titre de la vie éducative	en attente de désignation pour les 4 sièges à pourvoir

Collège 3

au titre du mouvement associatif	- Mme Monique CATHALA (CROS) - Mme Lisa BOXELLE (CRAJEP) - M. Jean ROSADO (CRAJEP) - M. Roger RAMCHETTY (Ligue de l'Enseignement) - en attente de désignation pour un siège à pourvoir
----------------------------------	--

au titre de l'environnement	en attente de désignation pour les 3 sièges à pourvoir
au titre du tourisme	- Mme Agnès LAVAUD, désignée par l'Ile de La Réunion Tourisme  - M. Axel HOARAU désigné pour le siège à pourvoir au titre du tourisme pour tous

Collège 4

Personnalité qualifiée	M. Jean-François BEAULIEU
------------------------	---------------------------

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional ainsi qu'au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion.



Amaly de SAINT-QUENTIN



PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

Arrêté n° 175 du 02/02/2018 /SGAR/DCPPAT  
constatant la désignation et nommant des membres du  
Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion  
(CCEE)

LE PREFET DE LA REGION REUNION  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français ainsi que les textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion et notamment son article 4 ;
- VU la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4432.7,4432-9 à 4432-11 ;
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2736 du 15 décembre 2017 fixant la composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2813 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant les membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
- VU les désignations réceptionnées postérieurement à l'arrêté précité du 29 décembre 2017 ou au terme des réunions de concertation des organismes devant se prononcer par accord tenues jusqu'au 31 janvier 2018 inclus ;
- VU les démissions réceptionnées le 31 janvier 2018 et les désignations opérées par le Mouvement Associatif afin de pourvoir au remplacement des membres démissionnaires.

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### ARRETE

**Article 1** : En complément des membres cités par l'arrêté préfectoral susvisé 2813 du 29 décembre 2017, sont désignés ou nommés membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion :

#### Collège 1

au titre du spectacle vivant	- Mme Florence BULTEAU - Mme Lolita MONGA - M. Dominique CARRERE - M. François MENARD
------------------------------	--

#### Collège 2

au titre de l'enseignement	Pour les syndicats représentatifs des enseignants : - Mme Isabelle ELIE, au titre du premier degré - M. Alain PEYRE, au titre du second degré  Pour les fédérations de parents d'élèves : - Mme Suzelle VITRY, - M. René Claude GUEZELLO
au titre de la vie éducative	- Mme Alice CLOTAGATIDE, au titre de la lutte contre les addictions  - Mme Isabelle TESTA, au titre de la langue et culture créole  - M. François CARTAULT, au titre de la promotion de la culture scientifique,  - Mme Geneviève FERRERE, au titre de l'apprentissage et de la formation professionnelle

#### Collège 3

au titre du mouvement associatif	- Mme Samantha POTHIN, en remplacement de Mme Lisa BOXELLE démissionnaire  - M. Patrice SOUPRAYENMESTRY, en remplacement de M. Jean ROSADO, démissionnaire  - Mme Gisèle SURJUS
----------------------------------	---

au titre de l'environnement	- Mme Bernadette ARDON - M. Claude CLERGUE - M. Serge GARNIER
-----------------------------	---

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional ainsi qu'au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion.



Amaury de SAINT-QUENTIN



PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

Arrêté n° **268** du 16 février 2018 /SGAR/DCPPAT  
constatant les désignations et nominations finales des membres du  
Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion  
(CCEE)

LE PREFET DE LA REGION REUNION  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français ainsi que les textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion et notamment son article 4 ;
- VU la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 4432.7, 4432-9 à 4432-11 ;
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2736 du 15 décembre 2017 fixant la composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion ;
- VU les arrêtés préfectoraux n° 2813 du 29 décembre 2017 et n° 175 du 2 février 2018 constatant les désignations et nommant les membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
- VU les désignations réceptionnées ultérieurement ou les conclusions des réunions de concertation des organismes devant se prononcer par accord ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## ARRETE

**Article 1 :** En complément des membres cités par les arrêtés préfectoraux susvisés n° 2813 du 29 décembre 2017 et n° 175 du 2 février 2018, sont désignés membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion :

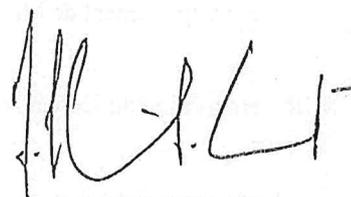
### Collège 1

au titre des arts visuels	- Mme Elsa DAHMANI - Mme Nathalie GONTHIER - M. Dominique PICARDO - M. Daniel MEMBRIVES
au titre du patrimoine écrit	- Mme Joëlle ECORMIER - M. Alain-Marcel VAUTHIER

**Erratum :** à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 175 du 2 février 2018 : lire, au titre du spectacle vivant, **Stéphanie BULTEAU**.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional ainsi qu'au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion.



Amaury de SAINT-QUENTIN



## PREFECTURE DE LA REUNION

Arrêté n° 1402 SGAR/DCPPAT du 31 JUIL 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n° 175 du 2 février 2018 constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion

### LE PREFET DE LA REGION REUNION

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU les articles R4432-10 et R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
  - VU l'arrêté n°2736 du 15 décembre 2017/SGAR/DCPPAT modifié portant composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
  - VU les arrêtés n° 2813 du 28 décembre 2017 et n° 175 du 2 février 2018 constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE) ;
  - VU la lettre du président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement du 20 juin 2018, réceptionnée le 25 juin en préfecture, notifiant la vacance du siège occupé par Madame Alice CLOTAGATIDE, démissionnaire, représentant l'association SAOME au sein du collège "Vie éducative, Enseignement et recherche" ;
  - VU la lettre de l'association SAOME du 8 juin 2018 désignant M. Emmanuel SOUFFRIN en remplacement de Madame CLOTAGATIDE ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### ARRETE

**Article 1** : Monsieur Emmanuel SOUFFRIN est nommé membre du conseil de la culture, de l'éducation et de la culture de La Réunion, Collège 2, au titre de la vie éducative et de la lutte contre les addictions, en remplacement de Madame Alice CLOTAGATIDE .

**Article 2:** Cette modification entre en vigueur à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

**Article 3:** Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans les 2 mois suivant sa publication.

**Article 4:** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion.

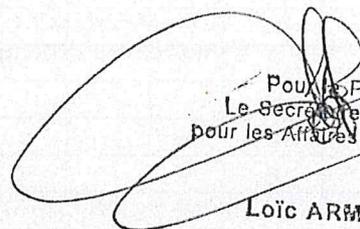
  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
Loïc ARMAND

Tableau des instances et de leur composition

NOM	Assemblée plénière	Bureau	Bureau restreint	C1 « Vivre ensemble »	C2 « Égalité des chances »	C3 « Cohésion sociale »	C4 « Cadre de vie et développement territorial durable »	C5 « Médias, audiovisuel & communication »	Groupe ad hoc « Affaires générale, financières et européennes »
BEAULIEU Jean François	VP	VP	VP			M	M	M	M
BULTEAU Stéphanie	M			M					
CARRERE Dominique	VP	VP	VP	P		M			
CARTAULT François	M						M		
CATHALA Monique	M	M			M	R			
CLERGUE Claude	M						R	M	
DAHMANI Elsa	M	M						VP	
ECORMIER Joëlle	M			M					
ELIE Isabelle	M				R				
FERRERE Geneviève	VP	VP	VP		P				
GARNIER Serge	M						M		
GONTHIER Nathalie	M			VP					
GUEZELLO René-Claude	M				VP				
HOAREAU Axel	M	M					P		
LAJOIE Gilles	M	M			M				
LAVAUD Agnès	VP	VP	VP				VP		
LE BIHAN Berndadette	M	M					M		
MEMBRIVES Daniel	M							R	
MENARD François	M			M					M
MONGA Lolita	M			M					
PEYRE Alain	M				M				
PICARDO Dominique	VP	VP	VP					P	M
POTHIN Samantha	M				M	M			
RAMCHETTY Roger	P	P	P		M	M		M	
SOUFFRIN Emmanuel	M				M				
SOUPRAYENMESTRY Patrice	M	M				VP	M		
SURJUS Gisèle	M					P			
TESTA Isabelle	M	M		M					
VAUTHIER Alain-Marcel	M	M		R					
VITRY Suzelle	M	M			M				
ZATTARA-GROS Anne-Françoise	M				M				

P : Président

VP : Vice-président(e)

R : Rapporteur

M : Membre

Tableau des délégations des vices-présidents

Noms des Vice-présidents délégués	Commissions concernées	Champs des délégations
Jean-François BEAULIEU	Groupe ad hoc « Affaires générales, financières et européennes »	Affaires générales (moyens, ressources humaines et budget du CCEE), financières et européennes
Jean-François BEAULIEU	Cohésion sociale	Éducation populaire, sports, socio-éducatif et animation
Jean-François BEAULIEU	Cadre de vie et développement territorial durable	Énergie dont énergies renouvelables
Dominique CARRERE	Vivre ensemble	Culture, éducation et enseignements artistiques, arts, littérature, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales et projets de développement culturel
Jean-François BEAULIEU	Cohésion sociale	Relations internationales et coopération régionale
Geneviève FERRERE	Égalité des chances	Éducation et enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle,
Agnès LAVAUD	Cadre de vie et développement territorial durable	Mobilité, desserte aérienne et continuité territoriale
Agnès LAVAUD	Cadre de vie et développement territorial durable	Tourisme
Agnès LAVAUD	Cadre de vie et développement territorial durable	Planification territoriale, aménagement du territoire et grands travaux, déplacements, routes, transports, environnement dont biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, développement durable
Dominique PICARDO	Média, audiovisuel et communication	Audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE
Geneviève FERRERE	Égalité des chances	Recherche
Geneviève FERRERE	Égalité des chances	Innovation

**Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement**

Détail des crédits pour l'exercice 2019

LIGNES	OPÉRATIONS	N° LIGNE	LIBELLES	BP 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>				
033-2031-900	19D11981	26109	Études et recherches	320
033-21838-900	19D11979	26110	Autres immobilisations corporelles	7 900
033-2188-900	19D11980	26111	Autres matériels techniques	900
<b>Total Investissement</b>				<b>9 120</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
033-60623-930	19D11935	26112	Alimentation	2 500
033-60631-930	19D11954	26113	Fournitures d'entretien	1 500
033-60632-930	19D11955	26114	Petits équipements	1 000
033-6064-930	19D11956	26115	Fournitures	2 000
033-611-930	19D11959	26116	Prestations	44 400
033-61351-930	19D11975	26117	Location de matériel de transport	800
033-6156-930	19D11982	26118	Maintenance	300
033-617-930	19D11981	26119	Études et recherches	1 000
033-6182-930	19D11983	26120	Acquisition CD/DVD	400
033-6182-930	19D11974	26121	Abonnements	1 000
033-6182-930	19D11976	26122	Documentation	400
033-6185-930	19D11894	26123	Frais de colloques et séminaires	30 000
033-6231-930	19D11984	26124	Annonces et insertions	500
033-6234-930	19D11986	26125	Frais de réception	2 500
033-6236-930	19D11987	26126	Catalogues et imprimés	1 000
033-6238-930	19D11989	26127	Publicité, publication, relations publiques – Divers	7 000
033-6261-930	19D11978	26128	Frais d'affranchissement	200
033-65322-930	19D11754	26129	Indemnités de mission et déplacement CCEE	42 000
033-65325-930	19D11990	26130	Frais de formation CCEE	1 000
033-65328-930	19D11991	26131	Frais supplémentaires (élus)	500
033-65321-930		27203	Indemnités de fonction CCEE	510 000
<b>Total Fonctionnement</b>				<b>650 000</b>
<b>Total Budget CCEE</b>				<b>659 120</b>

## TABLE DES SIGLES

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- AGESCA : Association de gestion des centres de santé de Grenoble
- AMDR : Association des maires de La Réunion
- ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- APEPS : Association des parents d'élèves du primaire au supérieur
- APIED : Association pour l'insertion des enfants différents
- AREP : Association réunionnaise d'éducation populaire
- ARFAMHP : Association réunionnaise des familles et des amis des malades handicapés psychiques
- ARVISE : Association régionale pour la valorisation des initiatives socio-économiques
- AVEC : Accompagnement à la vie sociale, à l'enfance et à la citoyenneté
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CCIR : Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion
- CEVOI : Centre d'études du vivant de l'océan Indien
- CEVU : Conseil des études et de la vie universitaire
- CINOR : Communauté intercommunale du Nord de La Réunion
- CIREST : Communauté intercommunale Réunion Est
- CIRILLE : Centre interinstitutionnel de ressources sur l'illettrisme
- CIVIS : Communauté intercommunale des villes solidaires
- CPRDFP : Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- CRAJEP : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
- CRDP : Centre régional de documentation pédagogique
- CRES : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- CROS : Comité régional olympique sportif
- CROMS : Comité régional des offices municipaux des sports
- DEFIT : Association de défense des professionnels indépendants du tourisme
- DIECCTE : Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DIREN : Direction régionale de l'environnement
- DTEFP : Direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
- ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation
- FCPE : Fédération des Conseils de parents d'élèves
- FLAREP : Fédération des langues régionales dans l'enseignement public
- IRT : Île de La Réunion tourisme
- JPA : Jeunesse au plein air
- LE-FOL : Ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques de La Réunion

- OTI : Office du tourisme intercommunal de l'Est
- PARLER : Parler apprendre réfléchir lire ensemble pour réussir
- PMI : Protection maternelle infantile
  
- PNR : Parc national de La Réunion
- PREDIS : Plan régional d'élimination des déchets industriels
- PREDAMA : Plan régional d'élimination des déchets autre que ménagers et assimilés
- RILC : Rencontres interrégionales des langues et cultures
- SYPRAL : Syndicat professionnel des activités de loisir
- SNAV : Syndicat national des agents de voyage
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- TFUE : Traité de fonctionnement de l'union européenne
- TNT : Télévision numérique terrestre
- UCOI : Université de la communication de l'océan Indien
- UDIR : Union pour la défense de l'identité réunionnaise
- UHR : Union des hôteliers de La Réunion
- UMIH : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
- UNCCAS : Union nationale des centres communaux d'action sociale
- USEP : Union sportive de l'enseignement premier degré